

## Dans ce numéro...

- **Intermède dans la saga des services adaptés et de l'utilisation de l'Annexe S024**  
par Benoît Collette
- **Fragments d'assemblée**  
par Patricia Posadas
- **Et maintenant au SEECR?**  
par Alain Dion
- **Bonheur, espoirs, craintes et regrets(2)**  
par Jean-Marc Bélanger
- **Alain Deneault et les paradis fiscaux : un parfum de scandale**  
par Jacqueline Chénard
- **Un dernier conseil municipal pour le maire Éric Forest**  
par Patricia Posadas
- **Programme volontaire de réduction du temps de travail**  
par Benoît Collette
- **Questionnaire : bilan de la dernière ronde de négociation**  
par Benoît Collette
- **Lancement d'un livre hommage à Michel Chartrand**  
par Patricia Posadas

## Agenda

### Novembre 2016

- 15 : Assemblée générale
- 29 : Conseil syndical

### Décembre 2016

- 13 : Assemblée générale

## Intermède dans la saga des services adaptés et de l'utilisation de l'Annexe S024

*Benoît Collette, coordonnateur*

D'entrée de jeu, j'aimerais tant que Graval puisse commanditer cet intermède, parce que ça bouge parfois si vite, que j'en suis presque étourdi. En préparation à l'assemblée générale qui se tiendra le 15 novembre, j'aimerais juste faire un bref rappel des prochains développements. Notre très dévouée Marie-Josée, responsable de l'application de la convention collective et guerrière infatigable dans ce dossier, nous y fera un compte-rendu plus détaillé des dernières péripéties et des décisions que nous devons prendre.

D'ici là, que dire? Au moment d'écrire ces lignes, la première rencontre du Comité de suivi des services adaptés (selon l'appellation donnée par la Direction) n'a pas encore eu lieu, mais est prévue pour le 9 novembre<sup>1</sup>. Pour la petite histoire, je tiens à souligner que le comité, tel que convoqué par la Direction, sera beaucoup moins large que prévu et que plusieurs groupes n'y seront pas représentés. Aurons-nous une réelle occasion de discuter ou s'agira-t-il de recevoir les décisions de la Direction? À suivre dans une instance syndicale près de chez vous. □

1. Je vous rappelle que lors de l'assemblée générale du 20 septembre, nous avons adopté une résolution demandant la création d'un comité intergroupe pour réfléchir à la réorganisation des Services adaptés, aux communications entre les différentes parties oeuvrant auprès des élèves ayant recours à ces services et à l'utilisation des ressources attribuées à l'Annexe S024.

## Fragments d'assemblée

*Patricia Posadas, responsable des communications*

Lorsque nous appartenons à un syndicat, la plupart du temps, nous appartenons aussi à une fédération qui, comme son nom l'indique, fédère plusieurs syndicats. Le vieil adage « l'union fait la force » s'applique ici, mais pas seulement. La fédération doit aussi porter nos valeurs et offrir un espace de réflexion et de changement. Il s'agit donc d'une alliance qui a pour but d'augmenter notre rapport de force et de créer une solidarité autour de ces valeurs. Mais appartenir à une fédération peut aussi comporter des irritants. Le SEECR est affilié à la FEC-CSQ depuis 2009.

Lors de l'assemblée générale du 18 octobre, les membres du SEECR se sont posé des questions en lien avec le congrès de la FEC-CSQ qui a eu lieu en juin dernier. Certaines décisions prises lors de ce congrès ont heurté les membres présents et c'est la raison pour laquelle la proposition suivante a émergé :

« Que le SEECR forme un comité de réflexion sur l'avenir du SEECR au sein de la FEC-CSQ. »

Les membres de ce comité seront élus lors de l'assemblée du 15 novembre; nous avons besoin de votre sagacité. Si cette réflexion vous intéresse, vous êtes les bienvenus. □

## Vie syndicale, négociations, congrès de la FEC-CSQ Et maintenant au SEECR?

*Alain Dion, enseignant en cinéma*

En octobre dernier, l'Assemblée générale du Syndicat des enseignantes et des enseignants du Cégep de Rimouski (SEECR) votait en faveur de la création d'un comité de réflexion portant sur notre affiliation syndicale à la Fédération des enseignantes et enseignants de cégep (FEC-CSQ). Cette décision faisait écho à un nombre important de récriminations qui se sont exprimées en assemblée générale au cours des dernières années, que ce soit au sujet de la négociation de notre convention collective ou encore de certaines décisions ou orientations des instances de la FEC-CSQ. La création de ce comité nous permettra donc collectivement de réfléchir et d'échanger sur notre vie syndicale locale et fédérative au cours des prochains mois.

### Une négociation très frustrante

La dernière négociation aura été un moment extrêmement frustrant pour les membres du SEECR, que ce soit au sujet de la mobilisation sans précédent freinée dans son élan sans consultation des membres, du non-respect de certains mandats de négociation ou de la décision de présenter des ententes de principes aux assemblées générales même si on faisait une entorse aux statuts et règlements de la fédération. On pourrait aussi parler de la façon dont ont été présentées ces ententes par les élus de la fédération... À partir de ce moment, nous pouvions déjà sentir un bris de confiance important chez nos membres.

## La goutte qui a fait déborder le vase

Le dernier congrès de la fédération aura été « la goutte qui a fait déborder le vase » pour bien des membres du SEECR. Le peu de temps consacré aux débats, les votes précipités quant aux statuts et règlements et la décision du congrès de revoir la durée des mandats afin de permettre à des élues et élus à la fédération de demeurer en poste beaucoup plus longtemps (une possibilité de 12 ans) auront laissé un goût très amer aux représentantes et représentants du SEECR. Toutes et tous avaient l'impression d'avoir été floués par une fédération et des syndicats qui tournaient le dos à des principes et à des engagements pourtant pris lors de notre adhésion en 2009.

De plus, la décision d'engager une deuxième personne aux relations de travail à la fédération, plutôt que d'offrir ce poste à une élue ou un élu provenant d'un syndicat affilié, mettait en lumière l'incohérence du discours de la FEC-CSQ. Sur la place publique, nous défendons les grands principes du développement de l'esprit critique, le partage de l'expertise, la démocratisation des apprentissages pour toutes et tous. Nous défendons l'importance de développer la polyvalence et la capacité d'adaptation des jeunes. Nous dénonçons « avec vigueur » les affres de la surspécialisation

qui contraint les gens à certains postes et qui concentre l'information entre les mains de quelques-uns. Pourtant, c'est exactement ce qu'a fait le congrès avec cette décision d'engager un « spécialiste » des relations de travail. Nous aurions pu favoriser le développement de compétences qui auraient été réinvesties par la suite dans les syndicats locaux, multipliant les effets de la formation... Le congrès a eu plutôt peur de perdre cette expertise... Chez nous, on appelle ça « parler des deux côtés de la bouche »...

### Le temps de le faire

Pour les membres du SEECR, le moment est bien choisi pour mener à bien cette réflexion. Nous vivons avec notre nouvelle convention collective encore quatre ans. Profitons-en pour réfléchir, discuter en profondeur en prenant le temps de bien analyser la situation.

Nous devons nous assurer d'identifier les pistes les plus porteuses, à la fois pour la défense des intérêts des membres du SEECR et la valorisation de notre culture syndicale locale. Il faut également identifier la meilleure façon de maintenir la solidarité dont nous avons toujours fait preuve envers le mouvement syndical québécois. □

## Vous désirez calculer votre CI (charge individuelle)?

Rendez-vous sur le [site seecr.quebec](http://site.seecr.quebec), ouvrez l'onglet **convention et droits**, choisissez **convention collective**. Sur cette page vous trouverez la feuille Excel permettant ce calcul et, en bas de page, le guide pour vous aider à remplir la grille Excel.

Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec votre syndicat.

## Bonheurs, espoirs, craintes et regrets (2)

*Jean-Marc Bélanger, enseignant de français*

**Cette chronique a pour but de faire connaître le regard d'enseignantes et d'enseignants sur la formation collégiale et sur l'enseignement à l'approche de la retraite.**

**Propos d'Alain Morneau, Département de philosophie, recueillis et condensés par Jean-Marc.**

Dans le contexte social actuel, la tendance la plus affirmée en ce qui a trait à l'ordre collégial est celle de son instrumentalisation progressive qui semble devenue imparable. Dans cette foulée, on assiste à la marchandisation galopante de l'enseignement collégial qui se voit soumis aux exigences du monde de l'emploi. Cette orientation est menaçante pour la formation générale dont les objectifs de formation touchent plus l'individu et son rapport au monde. En face des gouvernements successifs qui cherchent la rentabilité en tout et multiplient les moyens de pression visant à ce que les institutions d'enseignement se soumettent à ces règles, il est de plus en plus difficile de croire que les cégeps pourront continuer d'exister dans leur forme actuelle même si la volonté de la Fédération des cégeps va dans ce sens. Et même si les directions locales prétendent vouloir préserver la formation générale, il n'en reste pas moins qu'à différents échelons décisionnels, certaines et certains voient déjà celle-ci comme un luxe.

De plus, comme tous ces changements qu'on impose à l'ordre collégial s'inscrivent dans une mouvance sociale qui tend à se généraliser, les perspectives d'avenir sont plutôt sombres.

Pour l'instant, la formation générale existe encore même si, déjà, dans la foulée de l'approche par compétences et de son corollaire, l'instrumentalisation, on l'a orientée vers des objectifs plus ou moins pertinents en regard des réelles finalités disciplinaires et de leur apport spécifique à la formation de l'individu.

Mon espoir, s'il en est un, c'est que le peuple du Québec ait la sagesse d'élire désormais des gouvernements dont les membres prendront en compte, avec la plus grande des convictions, l'importance réelle de la formation générale pour l'atteinte, par les étudiantes et les étudiants, d'une plus grande conscience morale, sociale et citoyenne. C'est malheureusement tout ce qu'il nous reste en face de la marchandisation et de l'instrumentalisation galopantes de l'éducation chez nous. Il faut donc espérer une prise de conscience profonde et éclairée de l'importance des cégeps dans l'originalité des valeurs et de la culture québécoise. □

## Alain Deneault et les paradis fiscaux : un parfum de scandale

*Jacqueline Chénard, enseignante de français*

Le 4 novembre 2016, devant le grand rideau rouge de la salle Georges-Beaulieu, Alain Deneault, philosophe et politologue, nourri d'années de recherche, a donné une conférence sur les paradis fiscaux et sur la manière dont ces derniers ravagent les services publics. Devant un parterre de plus de 350 personnes, le conférencier a été éloquent, clair, motivant et nous a donné envie de lutter. Voici, en gros, ce que nous avons appris.

### Les chiffres du scandale

Plus de 21 mille milliards de dollars (certains avancent le chiffre de 32 mille milliards) se retrouvent dans les paradis fiscaux, échappant ainsi à la fiscalité des pays qui ont pourtant permis que ces gains soient générés, grâce à leurs infrastructures, grâce à la main-d'œuvre qualifiée formée par les systèmes d'éducation en place. Pourtant, en faisant transiter l'argent par les paradis fiscaux, les compagnies qui agissent de cette façon refusent de faire leur « juste part ».

Ainsi, en 2016, à l'aide des moyens d'exploitation et d'évitement fiscal dont elles disposent, 62 personnes possèdent l'équivalent de ce que possède la moitié de l'humanité. Du jamais vu!

### La scandaleuse rengaine

« On n'a pas d'argent pour payer les services publics! » clament les gouvernements. Pour Alain Deneault, si on nous sert cet argument plutôt que de lutter contre le fléau de l'évasion

fiscale, c'est parce que les gouvernements eux-mêmes votent des lois qui rendent légales ces pratiques, et le Canada est un des pires exemples. Ce pays a en effet voté un accord bannissant la double imposition avec la Barbade, un pays qui retient 0,25 % d'impôt. Ainsi, une compagnie va payer « ses impôts » à la Barbade, mais pas au Canada puisqu'elle a déjà été imposée, plaidera-t-elle! Lorsque les pays ont des fiscalités équivalentes, cela peut se concevoir, mais dans ce cas précis, on comprend l'absurde de la situation. En octobre, un député fédéral a demandé un vote pour se prononcer contre cet accord, mais les députés libéraux et conservateurs ont rejeté cette idée.

Ainsi, dans notre pays, on considère légal que, par exemple, une compagnie canadienne ouvre une filiale aux Bermudes, un pays à fiscalité presque nulle, vende sa production à cette filiale au prix coûtant, à cause de cela déclare des profits nuls au Canada pour éviter de payer de l'impôt, et vende sa marchandise à partir de sa filiale qui, elle, déclare les profits aux Bermudes où l'impôt n'atteint même pas le 1 %. C'est la raison pour laquelle Starbucks ne paye pratiquement pas d'impôts en Grande-Bretagne, même si on trouve un café à tous les coins de rue, parce que cette compagnie a des filiales dans des paradis fiscaux, tout comme McDonald, Google, Walmart et bien d'autres.

La Barbade est le deuxième pays où les entreprises canadiennes investissent le plus. Mais on est en droit de se demander pourquoi, parce qu'il ne se passe rien, à la Barbade, c'est

une communauté d'environ 300 000 personnes. On peut déjà « réduire les frais de production » et augmenter ses profits en installant des filiales à l'étranger, là où il n'y a pas de loi du travail pour empêcher, par exemple, qu'on fasse travailler des enfants en usine; à la Barbade, on aura en plus l'avantage de déclarer ses profits dans un pays à fiscalité presque nulle.

Une des clefs de ce système est le « secret bancaire », ce secret qui permet à des ordures de blanchir l'argent du trafic de stupéfiants, des grands réseaux mondiaux de prostitution, du trafic d'armes et autres commerces lucratifs.

### Quelles conséquences sur nous?

Alain Deneault nous a bien expliqué le processus historique de ces paradis et leur développement encore plus marqué au cours des dernières décennies grâce, entre autres, à la complaisance des gouvernements. Ce système justifie les baisses d'impôts que le gouvernement accorde aux compagnies (de 38 à 15 %) ou l'abolition de la taxe sur leur capital de peur qu'elles n'investissent ailleurs. Les conséquences sont claires. Bien que nous soyons toutes et tous à travailler encore et toujours plus, nous peinons à améliorer nos revenus tandis que d'autres s'enfoncent dramatiquement dans la pauvreté. Les écoles moisissent, les malades se cherchent un lit et les notions de « client », d'« utilisateur-payeur » nous sont enfoncées dans le fond de la gorge, tout en nous culpabilisant avec la notion de la dette.

### Que faire?

Il est urgent, nous dit Alain Deneault, de devenir politiquement adulte, comme société, de nous tenir debout avec fierté. Lorsqu'une compagnie menace de quitter le pays si on ne la subventionne pas, qu'elle parte, a-t-il affirmé avec force. Il nous a alors parlé de démocratie,

de république, celle qui, au fond, n'a jamais eu lieu. Il suggère de commencer par établir un diagnostic juste de la situation en nous informant et de continuer la lutte qui est déjà entamée. Certaines municipalités, par exemple, votent des réglementations pour empêcher l'établissement dans leur communauté de compagnies ayant recours aux paradis fiscaux. Alain Deneault a repris à sa manière le pari de Pascal : il faut croire à l'impact positif de nos actions, parce que le contraire serait très déprimant. Comment? En luttant entre autres contre l'individualisme, la transformation du citoyen en client, en redevenant un peuple qui partage des valeurs comme l'entraide et la protection du bien commun.

La salle qui a écouté sans broncher pendant une heure le conférencier l'a abondamment applaudi avant de le questionner longuement. Cette conférence, organisée conjointement par le SEECR, des profs de philosophie, des profs du CMÉC (Centre matapédien d'études collégiales à Amqui) et l'association étudiante du Cégep, en collaboration avec le Salon du livre, nous a donné le goût de construire nos solidarités et d'organiser d'autres moments comme celui-là. □



Le vendredi 4 novembre 2016  
Cégep de Rimouski  
Photo de Jacqueline Chénard

## Un dernier conseil municipal pour le maire Éric Forest

Patricia Posadas, responsable des communications

C'est une quarantaine de personnes qui ont répondu à l'appel du Syndicat des enseignantes et des enseignants du Cégep de Rimouski lundi soir, 7 novembre, pour déposer nos résolutions en opposition au développement des hydrocarbures. Nous étions très heureux de voir tant de gens présents. Mais, hélas!, les astres se sont désalignés et le gâteau est retombé quelque peu au fond du plat. En effet, une information de dernière heure a pris toute la place : c'était le dernier conseil municipal du maire Forest, nouvellement nommé sénateur.

La séance aura duré plus de deux heures. On a entendu parler de budget et de consultations publiques au cours desquelles, encore une fois, personne n'a parlé. L'hommage rendu au maire par le conseiller Donald Bélanger est tombé à plat, lui aussi, puisque les personnes présentes étaient venues pour toute autre chose. Quant à nos résolutions, intelligemment présentées par notre coordonnateur Benoît Collette, elles ne reçurent pas l'écoute qu'elles méritaient puisqu'elles se situaient aux confins de ce qui accaparait la pensée et les intérêts des

conseillères et des conseillers bien qu'envoyées à l'avance, elles n'avaient encore pas été lues.

Mais il est important de ne pas perdre espoir et de continuer à porter notre message : nous sommes pour une transition énergétique afin d'assurer l'avenir de nos enfants et cette transition ne passe pas par l'exploration et l'exploitation du pétrole, encore moins par le transport du pétrole de l'ouest afin de permettre l'exportation de ce dernier.

Benoît Collette a rappelé au maire, et à l'assemblée, que de nombreuses citoyennes et nombreux citoyens au Québec (environ 60 %) s'opposent au développement du pétrole et que nous attendons toujours et encore qu'une consultation publique à ce propos ait lieu à Rimouski. Le maire a déclaré que le Conseil municipal se pencherait sur nos résolutions et apporterait une réponse ultérieurement.

Nous tenons à remercier toutes les participantes et tous les participants à cet interminable conseil municipal. □

## Programme volontaire de réduction du temps de travail

Benoît Collette, coordonnateur

Nous vous rappelons que la date limite pour les demandes de participation au Programme volontaire de réduction du temps de travail (PVRTT) au trimestre d'hiver 2017 est le **15 novembre** (tel que stipulé à l'article 5-17.05 de la convention collective). Pour

tout autre congé prévu à la convention, vous trouverez, en pièce attachée avec la version électronique, des informations plus complètes.

Pour de plus amples informations, passez nous voir au B-210 ou appelez au poste 2176. □

## Questionnaire : bilan de la dernière ronde de négociation

Benoît Collette, coordonnateur

Afin de recueillir les informations nécessaires à la préparation du bilan sectoriel de la dernière ronde de négociation, voici, comme convenu lors de notre assemblée générale du 18 octobre, le questionnaire s'adressant directement à nos membres.

Il appartient à chacune et à chacun d'y répondre :

<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSch-4y6rcYEZ8gUMd-WfHlt9ki-74WsZA3Dd7qHU7U209foQ/viewform>

Vous êtes invités à **répondre au questionnaire avant le 18 novembre 2016**. Après quoi, l'hyperlien deviendra inactif.

Les résultats bruts nous seront transmis dans les semaines qui suivront la clôture de l'enquête. Par la suite, notre Assemblée poursuivra l'élaboration du bilan local lors de l'instance du 13 décembre.

Merci encore une fois pour votre incontournable collaboration. □

## Lancement d'un livre hommage à Michel Chartrand

Patricia Posadas, responsable des communications

Vous êtes invités à assister au lancement d'un livre témoignages qui rend hommage à Michel Chartrand à la **librairie L'Alphabet** au 120, rue Saint-Germain Ouest, Rimouski le **jeudi 24 novembre 2016 de 17 h 30 à 19 h**. Pour d'autres informations, lire le communiqué de presse en pièce attachée à l'envoi électronique.

« [Pour Michel Chartrand...], les travailleurs en lutte forment l'avant-garde de la classe ouvrière, ils montrent la voie et, même lorsqu'ils ne sont pas suivis dans l'immédiat, ils font avancer l'ensemble du peuple. [...] Selon lui, il ne faut pas attendre que tous se mettent en marche pour lutter contre l'exploitation capitaliste et les pouvoirs qui la rendent possible; il faut soutenir ceux qui ont décidé de se battre. »

Suzanne Chartrand, la fille de Michel Chartrand

